

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

PROJETS DE RESOLUTIONS

Ces projets de résolutions sont soumis aux membres de l'association dans le cadre de l'organisation des votes électroniques à distance entre le 17 et le 31 mai 2021, en raison du contexte sanitaire.

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale valide le compte-rendu de la précédente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2020.

Résolution n°2 : Après consultation du rapport d'activités 2020, l'Assemblée Générale donne son approbation sur les actions et orientations de l'association, prises par le conseil d'administration en 2020.

Résolution n°3 : Après consultation du rapport annuel sur les comptes 2020 et des rapports du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés, et prend acte de l'absence de convention réglementée.

Résolution n°4 : Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 à concurrence de 1 762 € au compte « Autres réserves ».

Résolution n°5 : L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation sur le plan d'actions et le budget prévisionnel 2021.